



Vernehmlassung zur Strategie Nachhaltige Entwicklung 2030
Consultation sur la Stratégie pour le développement durable 2030
Consultazione sulla Strategia per uno sviluppo sostenibile 2030

Organisation Organizzazione	Commission fédérale pour l'enfance et la jeunesse CFEJ Eidgenössische Kommission für Kinder- und Jugendfragen EKKJ
Adresse Indirizzo	Office fédéral des assurances sociales OFAS Effingerstrasse 30 3003 Berne
Kontaktperson für inhaltliche Rückfragen (Telefonnummer, E- Mail) Personne de contact pour les questions relatives au contenu (numéro de téléphone, e-mail) persona di contatto per domande sui contenuti (numero di telefono, e-mail)	Valentina Darbellay, membre de la CFEJ (contact via ekkj-cfej@bsv.admin.ch)
Verantwortliche Person Personne responsable Persona responsabile	Marion Nolde (marion.nolde@bsv.admin.ch ou 058 462 92 26)

Bitte senden Sie Ihre Stellungnahme elektronisch an aemterkonsultationen@are.admin.ch. Sie erleichtern uns die Auswertung, wenn Sie uns Ihre Stellungnahme **als Word-Dokument** zur Verfügung stellen.

Merci d'envoyer votre prise de position par courrier électronique à aemterkonsultationen@are.admin.ch. Un envoi **en format Word** facilitera grandement notre travail.

Si prega di inviare i vostri pareri all'indirizzo di posta elettronica aemterkonsultationen@are.admin.ch. L'invio in **formato Word** faciliterà notevolmente il nostro lavoro.



1. Generelle Fragen zur Strategie Nachhaltige Entwicklung 2030

Questions générales sur la Stratégie pour le développement durable 2030

Domande generali sulla Strategia per uno sviluppo sostenibile 2030

Frage 1	Befürworten Sie generell den Entwurf der Strategie?
Question 1	Êtes-vous globalement favorables au projet de la stratégie ?
Domanda 1	Siete generalmente a favore del progetto di strategia?
Antwort	<input type="checkbox"/> ja <input type="checkbox"/> eher ja <input type="checkbox"/> eher nein <input type="checkbox"/> nein
Réponse	<input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> plutôt oui <input type="checkbox"/> plutôt non <input type="checkbox"/> non
Risposta	<input type="checkbox"/> sì <input type="checkbox"/> piuttosto sì <input type="checkbox"/> piuttosto no <input type="checkbox"/> no
Erläuterung Explication Spiegazione	Il est indispensable que la Confédération dispose d'une stratégie nationale pour le développement durable (SDD) et pour la mise en œuvre des ODD de l'agenda 2030, même si le projet de SDD n'est pas entièrement satisfaisant.
Frage 2	Sind die drei Schwerpunktthemen richtig gesetzt?
Question 2	Les trois thèmes préférentiels sont-ils correctement définis ?
Domanda 2	I tre ambiti tematici prioritari sono impostati correttamente?
Antwort	<input type="checkbox"/> ja <input type="checkbox"/> eher ja <input type="checkbox"/> eher nein <input type="checkbox"/> nein
Réponse	<input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> plutôt oui <input type="checkbox"/> plutôt non <input type="checkbox"/> non
Risposta	<input type="checkbox"/> sì <input type="checkbox"/> piuttosto sì <input type="checkbox"/> piuttosto no <input type="checkbox"/> no
Erläuterung Explication Spiegazione	Les 3 axes stratégiques (Consommation/Production durable ; Climat/Énergie/Biodiversité ; Égalité des chances) nécessitent des interventions concrètes et une coordination accrue entre politiques sectorielles. Les mesures nécessaires pour atteindre les objectifs des 3 axes se réfèrent à la résilience, telle que définie dans la stratégie : résilience d'un secteur économique durable et responsable, respectueux de l'environnement et favorisant la cohésion sociale.
Frage 3	Sind bestimmte Elemente in der Strategie aus Ihrer Sicht nicht oder nicht ausreichend berücksichtigt? Falls ja, welche?
Question 3	Êtes-vous d'avis que certains éléments ne sont pas ou pas suffisamment pris en compte dans la stratégie ? Si oui, lesquels ?
Domanda 3	Ritiene che alcuni elementi non siano o non siano sufficientemente presi in considerazione nella strategia? Se sì, quali?
Erläuterung Explication Spiegazione	<p>Il manque dans la SDD le descriptif des mesures concrètes, ainsi qu'un plan d'action au niveau fédéral qui nomme les acteurs responsables de la mise en œuvre des objectifs de développement durable. La mise en œuvre de ces derniers nécessite des interventions concrètes au-delà des politiques sectorielles :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ La SDD doit être plus engagée car le développement durable n'est pas une option, mais une urgence. ➤ Il est nécessaire de fixer des conditions-cadres ainsi que des mesures d'accompagnement pour réaliser la durabilité. ➤ L'impact sur les crises sanitaires, les catastrophes naturelles, les krachs financiers ou boursiers, les récessions économiques, les ruptures sociales, suite à la dégradation de l'environnement et de l'épuisement des ressources naturelles, n'est pas suffisamment pris en compte dans la SDD. Or, pour

	<p>atteindre la résilience, il est indispensable de prévoir des mesures et des stratégies sectorielles viables.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Il n'est pas indiqué dans la SDD quelles seront les ressources financières allouées par la Confédération pour atteindre ses objectifs de durabilité. ➤ Il n'y a aucune mention du rôle et de la place des enfants et des jeunes dans le développement du monde de demain ; or, ce sont eux qui vont le bâtir.
<p>Frage 4 Question 4 Domanda 4</p>	<p>Haben Sie weitere allgemeine Bemerkungen zur Strategie? Avez-vous d'autres remarques d'ordre général sur la stratégie ? Avete altri commenti generali sulla strategia?</p>
<p>Bemerkungen Remarques Commenti</p>	<p>La SDD doit indiquer des outils de monitoring plus performants, au niveau fédéral, en complémentarité avec ceux aux niveaux cantonal et communal. La SDD devrait non pas énumérer les bases légales et politiques favorisant le développement durable déjà existantes, mais davantage proposer – en se projetant dans l'avenir – une politique du développement durable convaincante et clairvoyante de ce que sera la Suisse durable économiquement, écologiquement et socialement.</p>

2. Spezifische Fragen / Questions spécifiques / Domande specifiche

Sie können die nachstehende Tabelle verwenden, um Ihre spezifischen Kommentare und Änderungsvorschläge zu machen. Bitte geben Sie genau an, welche Textstellen betroffen sind (zum Beispiel «Ziel 7.3» oder «internationale strategische Stossrichtung»).

Vous pouvez utiliser le tableau ci-dessous pour faire vos commentaires spécifiques et propositions de modifications. Nous vous prions d'indiquer avec précision les passages concernés (par exemple « objectif 7.3 » ou « axe stratégique international »).

Potete usare la tabella sottostante per fare i vostri commenti specifici e le modifiche proposte. Indicare con precisione quali passaggi sono interessati (ad esempio "obiettivo 7.3" o "asse strategico internazionale").

Executive Summary / Résumé exécutif / Riassunto esecutivo
1. Einleitung / Introduction / Introduzione
2. Agenda 2030 für nachhaltige Entwicklung / L'Agenda 2030 pour le développement durable / Agenda 2030 per uno sviluppo sostenibile
3. Leitlinien für die Bundespolitik / Lignes directrices pour la politique fédérale / Linee guida per la politica federale
<p>La CFEJ accueille favorablement les lignes directrices qui soulignent que la responsabilité dans la mise en œuvre des ODD doit être assumée de manière solidaire à l'échelle mondiale et entre acteurs au niveau national ; que les 3 axes doivent être pris en compte de manière équilibrée ; qu'il faut intégrer le développement durable dans tous les domaines politiques, par l'accroissement de la cohérence entre politiques nationales et politiques internationales ; au moyen des partenariats institutionnels et non-étatiques. La CFEJ regrette néanmoins que la participation des jeunes et des jeunes adultes n'y soit pas explicitement ancrée.</p>

4. Schwerpunktthemen / Thèmes préférentiels / Ambiti tematici prioritari

Les thèmes préférentiels sont très pertinents. Toutefois, la réalisation des ODD n'intègre pas la perspective des **droits humains** dont le respect est essentiel en termes de résilience et de durabilité. Par exemple, les 3 axes stratégiques ne peuvent atteindre leurs objectifs si l'éducation au développement durable (EDD) ne fait pas partie intégrante de la formation et de l'enseignement de qualité (ODD 4). La sensibilisation aux droits humains (dont les droits de l'enfant et des jeunes) est une composante indispensable à la pérennité des mesures socio-économiques, politiques, dans le domaine de la santé publique, en matière d'équité des chances et pour des institutions publiques fortes.

- Intégrer le respect des **droits humains** et de l'état de droit dans la stratégie de réalisation des thèmes prioritaires.
- La gestion transparente des conflits d'intérêts doit remettre **l'être humain et son environnement naturel et sociétal au cœur des préoccupations**.
- Les 3 axes stratégiques ne peuvent garantir la durabilité que si **l'économie devient respectueuse de l'environnement, solidaire et responsable**. Autrement dit, les thèmes préférentiels doivent inciter à réinventer nos modes de consommation et de production, afin d'atteindre la cohésion sociale et pour sauvegarder les écosystèmes et leur biodiversité.

4.1 Nachhaltiger Konsum und nachhaltige Produktion / Consommation et production durables / Consumo e produzione sostenibili

- Intégrer l'ODD 3 (promotion de la santé et du bien-être de tous) dans l'axe « Consommation et production durables ». En effet, le développement économique durable doit pouvoir **prévenir les problèmes de santé publique** (obésité, mode de vie sédentaire où la mobilité est limitée en temps de crise, dépendances, notamment de la cyberconsommation, troubles physiques et psychiques, etc.) qui touchent les enfants et les jeunes en Suisse de manière alarmante.

4.1.1 Nachhaltige Konsummuster fördern / Favoriser des modes de consommation durables / Favorire modelli di consumo sostenibili

Promouvoir les décisions d'achat responsables ne peut effectivement être efficace que si les consommateurs sont bien renseignés et suffisamment informés : le **droit à l'information** doit être garanti à tous, jeunes et moins jeunes – une information complète, transparente et viable.

4.1.2 Wohlstand und Wohlergehen unter Schonung der natürlichen Ressourcen sichern / Assurer la prospérité et le bien-être en préservant les ressources naturelles / Garantire la prosperità e il benessere preservando le risorse naturali

4.1.3 Die Transformation hin zu nachhaltigeren Ernährungssystemen im In- und Ausland vorantreiben / Accélérer la transition vers des systèmes alimentaires plus durables en Suisse comme à l'étranger / Accelerare la transizione verso sistemi alimentari sostenibili in Svizzera e all'estero

Comme le Conseil fédéral le relève très justement, près de la moitié des denrées alimentaires consommées en Suisse sont importées. Il est temps en effet de **promouvoir l'économie de proximité**, la production et consommation locales, qui a un double impact : elle préserve l'environnement en réduisant l'empreinte écologique nocive d'une part, et de l'autre, elle favorise le potentiel de développement durable d'un savoir-faire local, notamment repris directement par les **jeunes**, ce qui crée des opportunités de travail et d'innovation pour eux.

4.1.4 Unternehmensverantwortung im In- und Ausland stärken / Renforcer la responsabilité des entreprises en Suisse et à l'étranger / Rafforzare la responsabilità sociale d'impresa in Svizzera e all'estero

4.2 Klima, Energie, Biodiversität / Climat, énergie, biodiversité / Clima, energia, biodiversità

Les jeunes activistes du climat ont été les premiers à faire valoir leur droit à un environnement sain et durable, en s'engageant directement dans des actions ou initiatives visant à sensibiliser l'opinion publique, à éveiller les consciences sur l'urgence climatique, et à exiger des entreprises qu'elles rendent des comptes sur l'impact de leurs activités sur l'environnement.

- La mise en place d'une **justice climatique** permettant l'action en justice pour violation d'un droit à l'environnement sain et sûr, devrait être encouragée par des modifications légales et des politiques publiques, conférant aux actions/inactions préjudiciables à l'environnement un caractère punissable, en vertu des lois nationales.
- De nouveau, une **éducation au développement durable** (EDD) intégrée dans le cursus scolaire et renforcée en activité extra-scolaire, doit pouvoir combler les lacunes dans la connaissance/conscience des droits et obligations de chacun.e en matière environnementale, ainsi que l'acquisition des compétences en durabilité.

4.2.1 Treibhausgasemissionen reduzieren und klimabedingte Auswirkungen bewältigen / Réduire les émissions de gaz à effet de serre et maîtriser les répercussions des changements climatiques / Ridurre le emissioni di gas serra e gestire le conseguenze del riscaldamento globale

4.2.2 Den Energieverbrauch senken, Energie effizienter nutzen und erneuerbare Energien ausbauen / Diminuer la consommation d'énergie, utiliser l'énergie de manière efficace et développer les énergies renouvelables / Ridurre il consumo di energia, utilizzarla in maniera più efficiente e sviluppare il settore delle energie rinnovabili

4.2.3 Biologische Vielfalt erhalten, nachhaltig nutzen, fördern und wiederherstellen / Conserver, utiliser de manière durable, favoriser et restaurer la diversité biologique / Conservare, utilizzare in modo sostenibile, promuovere e ripristinare la biodiversità

4.3 Chancengleichheit / Egalité des chances / Pari opportunità

La CFEJ salue le fait que l'égalité des chances est entendue au sens d'**équité** - de création des conditions-cadres nécessaires à la mise en œuvre de l'égalité. Parler de **société inclusive** est un véritable effort de mise en œuvre efficace de l'**intégration**, notamment des enfants et des jeunes d'origine socio-économique et migratoire différente, en encourageant l'**autodétermination** et la **cohésion sociale et inter générationnelle**. L'**égalité des sexes** est en effet un objectif qui vise à éliminer les discriminations fondées sur le genre. Toutefois, il est peu clair ce que signifie la notion de « justice distributive », aussi au chapitre de l'égalité des chances.

4.3.1 Die Selbstbestimmung jeder und jedes Einzelnen fördern / Encourager l'autodétermination de chacune et chacun / Promuovere l'autodeterminazione di ogni singolo individuo

Le constat de la situation préétablie des enfants et des jeunes (en termes de pauvreté, d'accès au logement approprié et aux soins de santé de qualité) est souligné de manière tout à fait adéquate. De manière générale, l'autodétermination de chacun.e ne peut être atteinte que si l'objectif vise l'autonomisation notamment économique des personnes, au moyen du renforcement de leurs compétences personnelles et professionnelles. En ce sens, le **droit de participation** des enfants et des jeunes doit être mieux mis en œuvre à tous les échelons – scolaire, familial, procédural, administratif, judiciaire, politique. Il est très justement indiqué que des défis doivent être relevés en matière d'accès à l'accueil extra-familial et d'encouragement précoce. Il est également souligné qu'il faut prévenir et combattre la pauvreté (elle concerne aussi les enfants et les jeunes en Suisse), et favoriser l'intégration sociale et professionnelle.

- La **prévention et la promotion en matière de santé publique** ne concerne pas uniquement les populations issues de la migration en Suisse, mais bien également et à plus forte raison les classes moyennes. Il manque des mesures concrètes de négociation avec les acteurs privés dans le domaine de la santé (assureurs, prestataires de service et producteurs dans le domaine de la santé).
- **L'offre de logement approprié** ne peut être améliorée si cet objectif est considéré uniquement sous un angle d'aménagement du territoire. Il convient de proposer des mesures relevant du marché de l'immobilier et de création d'outils innovants permettant l'équilibre entre intérêts des propriétaires et des locataires, dans le respect de l'environnement naturel des régions de montagne et des régions urbaines.
- **L'équité des chances en matière de formation** doit prendre en considération les moyens **digitaux** et leur maîtrise dans le respect des **droits personnels**. La formation devra être accompagnée de la sensibilisation, l'information et l'éducation aux droits humains en milieu scolaire et extra-scolaire. Il est en outre essentiel d'introduire l'enseignement inclusif (**école inclusive**) notamment pour l'inclusion des mineurs en situation de handicap et issus de la migration.
- Dans ce chapitre, doivent impérativement figurer **les mesures, les politiques et les moyens alloués** pour atteindre les objectifs.

4.3.2 Den sozialen Zusammenhalt sicherstellen / Assurer la cohésion sociale / Garantire la coesione sociale

La cohésion sociale est effectivement le gage d'une société inclusive.

- La cohésion sociale c'est aussi la cohésion intergénérationnelle et la prise en compte des **diversités régionales et cantonales** (populations des villes et populations des montagnes, enfants et jeunes des centres urbains et ceux des villages de montagne).
- Il convient en ce sens de renforcer – dans une approche intersectorielle et transversale - l'économie de proximité, la mise en valeur du savoir local, le développement du tissu économique et social local. Ceci est d'autant plus important pour que l'équité des chances soit effectivement atteinte grâce à une consommation/production responsables et durables, dans le respect de l'environnement et la préservation de la biodiversité.
- Il manque toutefois mention des **mesures** (et des **acteurs** responsables de leur mise en œuvre) de **prévention et répression de la violence à l'encontre des enfants, des femmes, des personnes LGBTQI+**.
- Le fléau de la violence domestique et sexuelle, le **harcèlement** y compris à caractère sexuel, le mobbing, notamment au travers le cyberspace, toutes formes de violence et d'abus ou maltraitance y compris fondés sur le genre, sont préjudiciables à la cohésion sociale. Les lois doivent définir clairement le **délit de harcèlement et de mobbing** à l'encontre d'enfants et de jeunes, et prévoir des sanctions adéquates.
- Il est essentiel de **définir le statut et les droits de la victime, notamment de l'enfant victime** de violence et de délits, et de mettre en place dans les procédures des **avocat-e-s de la première heure pour les victimes**.

C'est par de telles mesures concrètes que pourront être éliminées toutes les formes de **discrimination**, y compris vis-à-vis des **personnes en situation de handicap** (mineures ou adultes), et que pourra être garantie la **protection des personnes vulnérables** (jeunes et adultes), au moyen notamment de **l'inclusion et de la participation** sociales, culturelles, économiques et politiques.

4.3.3 Die tatsächliche Gleichstellung von Frau und Mann gewährleisten / Assurer l'égalité effective entre les femmes et les hommes / Garantire l'effettiva uguaglianza tra donna e uomo

Cet objectif ne pourra être atteint que si l'équité est acquise **dans la pratique** à tous les échelons (fédéral, cantonal, communal) et **dans tous les milieux concernés** (famille, monde professionnel, formation, soins des proches, travail bénévole, travail domestique, etc.)

Il convient non seulement de sensibiliser les employeurs, mais aussi de leur donner les moyens de mettre en œuvre l'égalité entre femmes et hommes, voire d'introduire des sanctions à l'égard des employeurs du privé et du public qui n'appliquent pas ou enfreignent la loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes qui existe depuis 20 ans déjà.

La **conciliation entre vie de famille et professionnelle** implique des mesures concrètes en termes de développement et promotion professionnels, de traitement salarial égal à compétences et postes égaux, d'aménagement du temps/lieu de travail (privilégier les co-working spaces, implémenter des modes de travail innovants, réinventer la mobilité, rétribuer le travail dit domestique ou pour aider les proches dans le besoin, participation égale de l'homme et de la femme aux tâches ménagères, au temps de loisirs et temps consacré à l'éducation des enfants).

- Introduire en plus du congé maternité et du congé paternité, un **congé parental**.
- **Valoriser les expériences de vie** hors contexte professionnel au titre des compétences personnelles et sociales dans le parcours de vie des femmes/hommes, aussi bien jeunes qu'adultes.
- Réformer le **2^e pilier** et permettre aux jeunes de commencer à cotiser dès l'âge de 18 ans au moins.
- Introduire l'**imposition** fiscale individuelle.
- Réaliser régulièrement le **monitoring de la représentativité** des femmes dans les organes de direction et les organes décisionnels du monde économique et politique.

L'égalité des chances signifie également que la loi doit punir les délits à l'encontre de mineurs, quel que soit leur sexe, origine ou condition sociale.

- **Interdire les châtiments corporels** infligés aux enfants (au civil ou pénal).
- **Définir le délit** de harcèlement moral, sexuel, cyberharcèlement et de mobbing, et les rendre punissables et répréhensibles par la loi pénale.
- Créer les **bases légales et les conditions-cadres** nécessaires pour faciliter le processus de plainte pour viol ou abus ou tout type de violence y compris domestique, et lorsqu'elle concerne des mineurs (victimes ou témoins).

5. Treiber für Nachhaltige Entwicklung / Les moteurs du développement durable / Motori per lo sviluppo sostenibile

Parmi les moteurs du développement durable figurent notamment la formation, recherche et innovation. La CFEJ est satisfaite que l'éducation au développement durable (EDD) trouve très justement sa place parmi les moyens privilégiés de promotion et d'encouragement de la sensibilisation et formation au développement durable.

- Toutefois, l'**EDD** ne se réalise pas seulement au niveau des hautes écoles. Elle doit commencer dès l'âge pré- et scolaire, selon des méthodes et formes adaptées aux enfants et aux jeunes selon leur âge, **en milieu scolaire et extra-scolaire**.
- La Confédération doit **soutenir financièrement**, en coordination avec les cantons et les villes, des programmes et des projets en EDD dès la scolarité obligatoire.

En temps de crise sanitaire, ce sont les jeunes qui ont été à la tête d'initiatives d'entraide sociale et inter-générationnelle, aussi bien en famille qu'après du secteur public et des entreprises privées.

- Le **potentiel d'innovation des enfants et des jeunes** doit être soutenu et développé, car il est un moteur de développement durable non négligeable.

5.1 Beitrag der Wirtschaft / Contribution de l'économie / Contributo dell'economia

5.2 Nachhaltigkeit im Finanzmarkt / Durabilité sur le marché financier / Sostenibilità nel mercato finanziario

5.3 Bildung, Forschung und Innovation / Formation, recherche et innovation / Formazione, ricerca e innovazione
➤ Promouvoir et soutenir financièrement, davantage les jeunes dans leur formation, dans le domaine de la recherche&développement, en matière d'innovation technologique et digitale.
6. Der Bund als Vorbild / Exemplarité de la Confédération / La Confederazione come esempio da seguire
6.1 Der Bund als Beschaffer / La Confédération comme acheteuse / La Confederazione come acquirente
6.2 Der Bund als Eigner von verselbständigten Einheiten / La Confédération comme propriétaire d'entités autonomes / La Confederazione come proprietario di unità autonome
6.3 Der Bund als Anleger / La Confédération comme investisseuse / La Confederazione come investitore
6.4 Der Bund als Arbeitgeber / La Confédération comme employeuse / La Confederazione come datore di lavoro
6.5 Der Bund als Verbraucher von natürlichen Ressourcen / La Confédération comme utilisatrice de ressources naturelles / La Confederazione come consumatore di risorse naturali
7. Zusammenarbeit und Partnerschaften zur Umsetzung der Strategie / Coopération et partenariats pour la mise en œuvre de la stratégie / Collaborazione e partenariati per la realizzazione della Strategia
7.1 Organisation innerhalb der Bundesverwaltung / Organisation au sein de l'administration fédérale / Organizzazione all'interno dell'Amministrazione federale
7.2 Zusammenarbeit mit Kantonen und Gemeinden / Coopération avec les cantons et les communes / Collaborazione con i Cantoni e i Comuni
7.3 Zusammenarbeit mit der Zivilgesellschaft, Wirtschaft und Wissenschaft / Coopération avec la société civile, l'économie et les sciences / Collaborazione con la società civile, l'economia e la scienza
7.4 Kommunikation / Communication / Comunicazione
La stratégie de communication pour faire connaître les ODD et l'Agenda 2030 est seulement en prévision. Il n'y a pas dans la SDD de mesures concrètes d'information, de sensibilisation et de promotion des ODD qui atteignent le grand public.
8. Monitoring und Berichterstattung / Monitoring et compte rendu / Monitoraggio e rendicontazione

**8.1 Monitoring der nachhaltigen Entwicklung / Monitoring du développement durable /
Monitoraggio dello sviluppo sostenibile**

8.2 Berichterstattung / Compte rendu / Rendicontazione